

LECTURE THÉMATIQUE
DES TEXTES OFFICIELS RÉGISSANT
LE SYSTEME ÉDUCATIF & L'EPS



PROGRAMMES EPS

Vincent LAMOTTE

SOMMAIRE

Les programmes d'EPS

Tableaux synthétiques

- Programmes d'EPS au collège (2015)
- Programmes d'EPS lycée général et technologique (2019)
- Programmes d'EPS lycée professionnel (2019)



LE PROGRAMME D'EPS AU COLLEGE
(Arrêté 9/11/2015)

FINALITÉ

L'éducation physique et sportive a pour finalité de former un citoyen lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué, dans le souci du vivre-ensemble.

L'éducation physique et sportive développe l'accès à un riche champ de pratiques, à forte implication culturelle et sociale, importantes dans le développement de la vie personnelle et collective de l'individu.

Elle amène les enfants et les adolescents à rechercher le bien-être et à se soucier de leur santé.

Elle assure l'inclusion, dans la classe, des élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap.

L'éducation physique et sportive initie au plaisir de la pratique sportive.

CINQ COMPÉTENCES GÉNÉRALES

L'éducation physique et sportive répond aux enjeux de formation du socle commun en permettant à tous les élèves, filles et garçons ensemble et à égalité, a fortiori les plus éloignés de la pratique physique et sportive, de construire cinq compétences travaillées en continuité durant les différents cycles

- Développer sa motricité et apprendre à s'exprimer en utilisant son corps
- S'approprier par la pratique physique et sportive, des méthodes et des outils
- Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités
- Apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière
- S'approprier une culture physique sportive et artistique

QUATRE CHAMPS D'APPRENTISSAGE

Pour développer ces compétences générales, l'éducation physique et sportive propose à tous les élèves, de l'école au collège, un parcours de formation constitué de quatre champs d'apprentissage complémentaires :

- Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée
- Adapter ses déplacements à des environnements variés
- S'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique
- Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel

LES COMPÉTENCES

- Chaque champ d'apprentissage permet aux élèves de construire des compétences intégrant différentes dimensions (motrice, méthodologique, sociale), en s'appuyant sur des activités physiques sportives et artistiques (APSA) diversifiées.

- Pour chaque champ d'apprentissage et pour chaque cycle (3 et 4), sont définis :

- * des attendus de fin de cycle ;
- * les compétences travaillées pendant le cycle ;
- * des exemples de situations, d'activités et de ressources pour l'élève ;
- * des repères de progressivité.

ORGANISATION

- Chaque cycle des programmes (cycle 2, 3, 4) doit permettre aux élèves de rencontrer les quatre champs d'apprentissage.

- À l'école et au collège, un projet pédagogique définit un parcours de formation équilibré et progressif, adapté aux caractéristiques des élèves, aux capacités des matériels et équipements disponibles, aux ressources humaines mobilisables.

- En complément de l'éducation physique et sportive, l'association sportive du collège constitue une occasion, pour tous les élèves volontaires, de prolonger leur pratique physique dans un cadre associatif, de vivre de nouvelles expériences et de prendre en charge des responsabilités.

L'EPS AU CYCLE 3

- Les élèves mobilisent leurs ressources pour transformer leur motricité dans des contextes diversifiés et plus contraignants.
- Ils identifient les effets immédiats de leurs actions, en insistant sur la nécessaire médiation du langage oral et écrit.
- Ils poursuivent leur initiation à des rôles divers (arbitre, observateur...) et comprennent la nécessité de la règle.
- Grâce à un temps de pratique conséquent, les élèves éprouvent et développent des méthodes de travail propres à la discipline (par l'action, l'imitation, l'observation, la coopération, etc.). La continuité et la consolidation des apprentissages nécessitent une coopération entre les professeurs du premier et du second degré.
- Dans la continuité du cycle 2, savoir nager reste une priorité.
- À l'issue du cycle 3, tous les élèves doivent avoir atteint le niveau attendu de compétence dans au moins une activité physique par champ d'apprentissage.

L'EPS AU CYCLE 4

- Au cours du cycle 4, les élèves passent de la préadolescence à l'adolescence et connaissent des transformations corporelles, psychologiques importantes qui les changent et modifient leur vie sociale. Dans ce cadre, l'EPS aide tous les collégiens et collégiennes à acquérir de nouveaux repères sur soi, sur les autres, sur l'environnement, pour construire une image positive de soi dans le respect des différences.
- L'investissement dans des projets individuels et collectifs est un enjeu qui permet de mobiliser de nouvelles ressources d'observation, d'analyse, de mémorisation et d'argumentation.
- Les émotions jouent un rôle essentiel pour maintenir l'engagement dans les apprentissages. Il importe d'en tenir compte pour conserver le plaisir d'agir et d'apprendre, garant d'une activité physique régulière.
- À l'issue du cycle 4, la validation des compétences visées pendant le cycle dans chacun des champs d'apprentissage contribue à attester la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

PROGRAMME D'EPS DU LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE (Arrêté 17/1/2019)

PRÉAMBULE

- L'EPS vise à permettre à tous les élèves d'enrichir leur motricité, de construire les conditions de leur santé, de développer leur citoyenneté et d'accéder à un patrimoine culturel large par la pratique physique, sportive et artistique.
- (L'élève)... éprouve des sensations, vit des émotions et accroît ses capacités de raisonnement et son esprit critique.
- Respectueuse des différences de potentiels, de ressources, luttant contre les stéréotypes sociaux ou sexués et résolument inscrite dans une école inclusive, l'EPS offre à tous l'occasion d'une pratique physique qui fait toute sa place au plaisir d'agir.

FINALITÉ

L'éducation physique et sportive vise à former, par la pratique physique, sportive, artistique, un citoyen épanoui, cultivé, capable de faire des choix éclairés pour s'engager de façon régulière et autonome dans un mode de vie actif et solidaire.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Développer sa motricité	Savoir se préparer et s'entraîner	Exercer sa responsabilité individuelle et au sein d'un collectif	Construire durablement sa santé	Accéder au patrimoine culturel
-------------------------	-----------------------------------	--	---------------------------------	--------------------------------

COMPÉTENCES À CONSTRUIRE

L'enseignement de l'EPS vise la construction, par le lycéen, de compétences qui articulent différentes dimensions : motrices, méthodologiques et sociales.

Cet enseignement contribue au développement des compétences orales à travers notamment la pratique de l'argumentation.

Cinq champs d'apprentissage

- Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée	- Adapter son déplacement à des environnements variés ou incertains	- Réaliser une prestation corporelle destinée à être vue et appréciée	- Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel pour gagner	- Réaliser une activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir
---	---	---	--	---

Les activités physiques sportives et artistiques (APSA)

Les APSA font l'objet d'un traitement didactique et pédagogique. Ces formes scolaires de pratique restent porteuses du fond culturel des APSA contemporaines.

Il existe une liste nationale des APSA. Chaque académie peut proposer une offre supplémentaire de cinq APSA maximum. Le projet pédagogique d'EPS peut retenir une pratique spécifique appelée « APSA d'établissement ».

Ressources pour construire les compétences

- Les capacités permettent à l'élève de réaliser des actions efficaces, de les coordonner, de percevoir et d'interpréter des sensations, de s'équilibrer, d'acquérir des techniques motrices.
- Les connaissances permettent à l'élève d'analyser, de comprendre, d'identifier, de donner du sens, de concentrer son attention, de mémoriser, d'argumenter, de s'instruire sur le corps, l'effort, l'exercice physique et les activités physiques.
- Les attitudes permettent à l'élève de s'engager dans des relations sociales de différentes natures (compétitives, collaboratives, collectives...), sur la base de valeurs morales et civiques.

ORGANISATION DE L'EPS

Sur les trois années du lycée. Les cinq champs d'apprentissage constituent un passage obligé. Une attention particulière sera portée au champ d'apprentissage n°5.

En classe de seconde. Au cours de l'année de seconde, compte tenu de la diversité des parcours de formation au collège et de l'hétérogénéité des publics scolaires, les élèves doivent être engagés dans un processus de création artistique.

Au cycle terminal. L'EPS s'attache à différencier les conditions d'enseignement pour que chaque élève puisse progresser et réaliser des projets individuels et collectifs.

ATTENDUS DE FIN DE LYCÉE

Les apprentissages en EPS doivent conduire à l'acquisition de compétences qui s'objectivent en « Attendus de Fin de Lycée » (AFL) dans chacun des cinq champs d'apprentissage. Ces AFL couvrent les cinq objectifs généraux et articulent ainsi des dimensions motrices, méthodologiques et sociales.

Les enseignants sont responsables de la déclinaison des AFL par APSA et de la démarche pour les atteindre.

ÉVALUATION

L'évaluation des attendus de fin de lycée s'organise à l'issue d'une séquence d'enseignement suffisamment longue pour permettre les apprentissages.

Au cours des situations d'apprentissage et au fil des leçons, les enseignants veilleront à identifier les modes d'engagement des élèves et à les renseigner régulièrement sur leur degré d'acquisition.

RESPONSABILITÉ DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE ET DE L'ENSEIGNANT

L'équipe pédagogique (...) propose un parcours équilibré et diversifié.

L'enseignant (...) organise la pratique qui lui paraît la plus pertinente pour offrir les conditions d'enseignement optimales.

ASSOCIATION SPORTIVE

L'association sportive au lycée doit s'adresser au plus grand nombre d'élèves, aux aspirations et compétences variées. Diverses modalités de pratique doivent être proposées avec des organisations souples afin de donner envie à tous les publics, notamment les jeunes filles, de venir pratiquer au-delà de l'EPS obligatoire. L'association sportive du lycée doit être le début d'un engagement volontaire dans un mode de vie actif et citoyen.

ORGANISER LES CONDITIONS D'ENSEIGNEMENT DE L'EPS

Garantir des conditions d'enseignement optimales. Un équilibre doit être recherché dans l'attribution des installations pour que chaque élève puisse apprendre en EPS, tout au long de sa scolarité, dans des conditions optimales de pratique.

Exploiter les usages du numérique dans les apprentissages en EPS. Les outils numériques permettent le recueil d'indices et d'informations dont l'analyse et l'exploitation favorisent les apprentissages.

Concevoir et partager un projet pédagogique qui opérationnalise le programme national et définit les enjeux de formation. Ce projet identifie les effets éducatifs recherchés, établit l'offre de formation et spécifie les conditions de la mise en œuvre. Il comprend les outils communs permettant d'évaluer les acquis des élèves. (II) vise, en outre, l'interdisciplinarité. Le parcours de formation tient compte des aspirations et des besoins du public scolaire local ; celles des élèves filles doivent faire l'objet d'une attention particulière. L'acquisition de nouvelles capacités, connaissances, attitudes suppose des temps d'apprentissage longs.

Partager un projet qui propose des traitements didactiques adaptés à tous les élèves : aptes, inaptes partiels ou en situation de handicap. L'enseignant dispose de toute latitude pour concevoir et adapter son enseignement.

Intégrer des dispositifs particuliers et des organisations singulières. Au-delà des enseignements obligatoires, des dispositifs adaptés d'enseignement et d'animation, disciplinaires et pluridisciplinaires peuvent être organisés pour des élèves à besoins particuliers (obésité et surpoids, manque de confiance et d'estime de soi, recherche d'excellence sportive, etc.) et/ou des élèves en difficulté au regard des compétences-clés (savoir nager par exemple).

LE PROGRAMME D'EPS CAP, Bac Pro (Arrêté 3/4/2019)

PRÉAMBULE

L'EPS contribue à former de futurs adultes soucieux de leur accomplissement personnel, de futurs professionnels compétents acteurs de leur formation et capables d'investir les métiers de demain, de futurs citoyens lucides, cultivés et solidaires. Dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle, le programme d'EPS vise à préparer les élèves à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études.

Au regard des enjeux de société, l'EPS contribue à développer une culture de l'activité physique, régulière et durable, condition de la construction d'une éducation pour la santé. Elle permet à chaque élève de renforcer son estime de soi et de développer son appétence pour la pratique physique et sportive. Elle facilite l'intégration des codes sociaux et des valeurs civiques. L'EPS propose différentes formes scolaires d'Activités Physiques, Sportives, Artistiques (APSA) pour permettre à tous les élèves, filles et garçons, de s'épanouir et d'y éprouver du plaisir. Elle contribue à l'acceptation des différences et lutte contre les stéréotypes sociaux.

Ce programme (...) se situe dans la continuité du programme de collège tout en assurant une cohérence avec celui du lycée général et technologique. La voie professionnelle a cependant ses spécificités qui se caractérisent notamment par une forte diversité des formations, des publics et des motivations. En conséquence, il est important que l'offre de formation proposée aux élèves soit adaptée à leurs ressources réelles et à leurs possibilités de réussite, diversifiée par des expériences de différentes natures, équilibrée dans la répartition des pratiques, contextualisée au regard de certaines habiletés, attitudes et gestes professionnels.

FINALITÉ

L'éducation physique et sportive vise à former, par la pratique physique, sportive, artistique, un citoyen épanoui, cultivé, capable de faire des choix éclairés et responsables pour s'engager de façon régulière, autonome et pérenne dans un mode de vie actif et solidaire.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Objectif 1 Développer sa motricité	Objectif 2 S'organiser pour apprendre et savoir s'entraîner	Objectif 3 Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire	Objectif 4 Construire durablement sa santé	Objectif 5 Accéder au patrimoine culturel
--	---	--	--	---

L'EPS DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE

Pour atteindre ces cinq objectifs généraux, les élèves construisent des compétences. Celles-ci sont identifiées dans ce programme par les Attendus de Fin de Lycée Professionnel (AFLP) dans cinq champs d'apprentissage (CA).

Cinq champs d'apprentissage

- Réaliser sa performance motrice maximale, mesurable à une échéance donnée	- Adapter son déplacement à des environnements variés et/ou incertains	- Réaliser une prestation corporelle destinée à être vue et appréciée par autrui	- Conduire un affrontement interindividuel ou collectif pour gagner	- Réaliser et orienter son activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir
---	--	--	---	---

Les attendus de fin de lycée professionnel

- L'ensemble des AFLP formulés dans chacun des champs choisis par l'équipe doit être enseigné dans le cursus afin de répondre aux cinq objectifs assignés à l'EPS.

- Quatre AFLP constituent le minimum de ce qui doit être visé sur chaque séquence, les deux premiers AFLP sont incontournables.

Les activités physiques sportives et artistiques (APSA)

Les APSA (...) sont présentées sous des formes scolaires appropriées aux caractéristiques des élèves et adaptées aux intentions éducatives des professeurs. Ces formes scolaires de pratique restent porteuses du fond culturel des pratiques contemporaines.

- Une APSA peut prendre plusieurs formes et peut être associée à diverses intentions en fonction du traitement didactique qu'on lui applique.

Modalités de pratique

- Pour chaque APSA, différentes modalités de pratique peuvent être proposées par les professeurs. Elles constituent plusieurs voies d'entrée possibles dans le CA afin de répondre à la diversité des élèves de la voie professionnelle.

ÉVALUATION

- L'évaluation est un outil au service de la formation des élèves. Le professeur conçoit des situations d'évaluation qui renseignent les élèves sur le degré d'acquisition des compétences au fil des leçons.

- L'évaluation des AFLP se réalise dans les pratiques physiques à l'issue d'un temps d'apprentissage suffisamment long.

- La validation finale du degré d'acquisition de chaque AFLP s'envisage à l'échelle du cursus de formation. Dans la mesure du possible, il convient de valider ces niveaux d'acquisition dans deux APSA différentes d'un même champ d'apprentissage.

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

- Au cours de la préparation du CAP, au moins trois CA sont programmés. Le CA5, inédit pour ces élèves, doit être travaillé dans au moins une des années de formation.

- En classes préparant au Bac pro, quatre champs d'apprentissage constituent le minimum pour l'élargissement de la culture et de la formation de l'élève. Sur le cursus, le CA5, inédit pour ces élèves, doit être programmé sur deux séquences au minimum pour un équivalent d'au moins vingt heures.

- Tout doit être mis en œuvre pour qu'un élève n'ayant pas validé cette compétence fondamentale à l'issue du collège puisse satisfaire au test « savoir-nager ».

PROJET PÉDAGOGIQUE

- L'équipe d'EPS conçoit le projet pédagogique disciplinaire en cohérence avec le projet d'établissement et le contrat d'objectifs qui l'accompagne.

- Il définit des objectifs et les moyens pour les atteindre à partir de l'analyse des caractéristiques du public scolaire. Il spécifie les AFLP pour chaque APSA de l'offre de formation. Le projet doit aussi prévoir les indicateurs qui permettent d'évaluer les effets visés.

- Dans le respect du projet pédagogique et du programme, le professeur est responsable de ses choix didactiques et pédagogiques.

- Les réponses apportées aux spécificités des élèves de la voie professionnelle peuvent requérir des modalités structurelles et fonctionnelles particulières : constitution de groupes, amélioration du taux d'encadrement au regard des exigences de sécurité en milieu aquatique ou dans les activités physiques de pleine nature (APPN).

- Une attention particulière est portée à la gestion des inaptitudes ponctuelles ou totales d'élèves. Un protocole est élaboré par l'équipe. L'inaptitude partielle ou totale ne dispense pas de la présence en cours.

ASSOCIATION SPORTIVE

Différentes formules sont proposées : compétition, loisir ou découverte pour répondre aux attentes de tous les publics, notamment les élèves les plus éloignés de la culture sportive.